

ÉNERGIES collectives

VOUS AIDE A REDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'ENERGIE !

Cette année 2022 est à la croisée de deux événements importants : d'une part, une pénurie d'énergie fossile et nucléaire nous oblige cet hiver à restreindre notre consommation et d'autre part, les alertes du GIEC nous poussent à investir **rapidement** pour réduire par 4 d'ici 2050 nos consommations CARBONE

- **COMMENT ENERGIES COLLECTIVES AGIT ?** : en coopérant avec tous ceux qui se posent des questions sur les économies d'énergie dans le bâtiment afin de trouver des réponses pouvant servir à tous pour cet hiver et pour la suite
- **POURQUOI ?** Parce qu'il n'est pas suffisant de produire de l'énergie, même renouvelable, il s'agit aussi de réduire nos consommations de 12 T de carbone à 3 Tonnes d'ici 2050 et de moins 55 % d'ici 2030, il faut donc agir de suite : c'est le principe du scénario Négawatt et du rapport du GIEC



- **MODALITES PRATIQUES** : le principe est d'accueillir tout le monde aux permanences pour l'urgence HIVER 2022/2023, mais ensuite, de ne prolonger l'aide que pour les sociétaires ENERGIES COLLECTIVES en privilégiant les revenus modestes :
 - permanences : 29 permanences sont prévues les lundi ou vendredi hors vacances scolaires de 17h00 à 20h **sur rendez vous au 0 687 695 314 (Daniel Fauré)** : début le lundi 10 octobre 2022 : calendrier ci-joint
 - lieu : immeuble Manutention Embrun 1° ou 2° étage , aimablement mis à disposition par la mairie d'Embrun (une affichette placée en bas précisera l'étage)
 - il est demandée de venir avec :
 - un jeu de plans (à laisser sur place si un deuxième rendez-vous est pris)
 - un ordre de grandeur des consommations 2021
 - une formulation précise du besoin : par exemple, réduire mes consommations de 10 %, ou isoler mon bâtiment, ou changer d'énergie....
 - le premier rendez vous est ouvert à tous et est bien sûr gratuit
 - pour la suite afin de continuer de travailler avec nous, nous sommes obligés de nous limiter aux sociétaires d'énergies collectives (souscription : 50 euros pour les nouveaux par internet ou par chèque sur place : <https://energiescollectives.fr/Souscrire.html>). Nous ne laisserons tomber personne en réorientant les non-sociétaires vers la Maison

de l'habitat 05, la Communauté de Communes, les mairies de la Communauté de Communes, les assistants sociaux, les fournisseurs d'énergie, les entreprises, etc.

- En cas de déplacement les éventuels frais de combustible seront à charge du demandeur

Les horaires et jours des 29 permanences : durée des rendez-vous : 1 h

- orange : mois pairs

- vert : mois impairs

n° semaine	Période de vacances	Lundi 17/19 h	Vendredi 17/19 h
41		10/10/22	
42			21/10/22
43	OUI		
44	OUI		
45		07/11/22	
46			18/11/22
47		21/11/22	
48			02/12/22
49		05/12/22	
50			16/12/22
51	OUI		
52	OUI		
2023			
1		02/01/23	
2			13/01/23
3		16/01/23	
4			27/01/23
5		30/01/23	
6			10/02/23
7	OUI		
8	OUI		
9		27/02/23	
10			10/03/23
11		13/03/23	
12			24/03/23
13			
14			
15	LUNDI PAQUES		
16	OUI		21/04/23
17	OUI		28/04/23
18	1° MAI		05/05/23
19		08/05/23	
20			19/05/23
21		22/05/23	
22			02/06/23
23		05/06/23	
24			16/06/23
25		19/06/23	
26			30/06/23